



Communiqué de presse

TER BREIZHGO

Mardi 3 mai 2022

Une place de vélo garantie dans les TER BreizhGo cet été ! Le service de réservation est reconduit du 1^{er} juin au 28 août

Afin de faciliter cet été les voyages loisirs, la Région et SNCF Voyageurs garantissent aux voyageurs occasionnels du TER BreizhGo une place pour leur vélo. Comme à l'été 2021, un service de réservation vélo leur est proposé du 1^{er} juin au 28 août. Durant cette période, pour être en règle, il leur faudra détenir conjointement un billet voyageur et un billet vélo, classique ou électrique, et/ou remorque pliée pour tout voyage sur le réseau TER BreizhGo*. Les réservations sont ouvertes à partir de ce mardi 3 mai sur le site TER BreizhGo, rubrique Services et contacts.

De plus en plus de voyageurs souhaitent prendre le TER avec leur vélo. Afin de mieux répondre à cette attente, la Région Bretagne a décidé de reconduire, cet été, le service construit avec SNCF, en lien étroit avec le Collectif Bretagne Bicyclette, et expérimenté pour la première fois en 2021.

Réservation obligatoire sur tous les trains

Afin de garantir l'accès au TER dans les meilleures conditions, un système de réservation obligatoire est mis en place du 1^{er} juin au 28 août pour les voyageurs occasionnels, au tarif unique d'1€ le billet par vélo/remorque pliée et par train. Les abonnés TER continueront de pouvoir embarquer leur vélo gratuitement dans les TER, dans la limite des places disponibles.

Le nombre de places vélo/remorque pliée est limité par train. Les remorques non pliées ne sont pas acceptées à bord, les vélos du type cargos et tandems non plus.

Il est conseillé de réserver son emplacement vélo avant son titre de voyage, le plus tôt possible et au minimum 48 h avant le voyage.

Pour mémoire, l'été dernier, 18 000 réservations vélos avaient été réalisées sur la période de l'expérimentation.

Ce dispositif est financé intégralement par la Région Bretagne à hauteur de 130 000 €.

Plus de places dans certains trains pendant deux mois

Du 2 juillet au 28 août, les capacités d'emport de vélos dans les rames seront à nouveau augmentées : près d'une centaine de trains par semaine seront aménagés pour pouvoir accueillir, en plus des places vélos déjà présentes, 16 places vélos supplémentaires.

Les 26 rames Regio2N passeront ainsi de 3 à 19 places vélos pour les rames "courtes", et de 6 à 22 places pour les rames "longues". Les 19 rames ZTER TER BreizhGo ont été réaménagées de manière pérenne et offrent désormais 6 emplacements vélos.

Du personnel accueillera par ailleurs les voyageurs -cyclistes pour prendre en charge leur vélo dans une zone dédiée, identifiable par des stickers SERVICE TER BREIZHGO + VÉLO.

Les axes ferroviaires concernés sont Rennes <> Saint-Malo, Rennes <> Brest, Rennes <> Quimper et Quimper <> Nantes.



* à l'exception de la ligne du Tire-Bouchon entre Auray-Quiberon. Informations à retrouver sur la fiche horaire de cette ligne.

Contacts presse

Région Bretagne : Sylvain Le Duigou - 02 99 27 13 54 / 06 42 32 13 57 - presse@bretagne.bzh
SNCF Voyageurs - Bretagne : Magalie Nauleau - 06 18 47 06 41 - magalie.prete@sncf.fr

FACILITEZ VOS VOYAGES LOISIRS, GARANTISSEZ LA PLACE DE VOTRE VÉLO !



**ACHAT ET INFORMATIONS
SUR LE SITE TER BREIZHGO**

Conditions d'accès des vélos à bord des trains



**VÉLO PLIANT
ACCEPTÉ**



**VÉLO ACCEPTÉ
SUR RÉSERVATION**



**REMORQUE PLIÉE
SUR RÉSERVATION**

les remorques non pliées
sont interdites



**TANDEM ET
CARGO INTERDITS**